



Rapport d'orientation budgétaire

Document budgétaire nov. 2018

Contexte

Le Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud est issu de la fusion en 2016 de 3 syndicats, la Clouère, le Palais Rhune, le Clain Sud et d'une extension de périmètre sur la Vonne. Cette fusion provient de la réforme territoriale de 2013. A ce jour, 4 ECPI adhèrent au Syndicat pour les compétences GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), CC Civraisien en Poitou, CC des Vallées du Clain, CC Vienne et Gartempe et CU Grand Poitiers (seulement la GEMA) pour réunir 480km de cours d'eau et env. 50 000hab. 29 communes adhèrent au Syndicat pour la compétence « Hors GEMAPI » correspondant à l'entretien des ouvrages, l'animation et le suivi des cours d'eau.

La CC Charente Limousine, en Charente, a demandé l'adhésion au Syndicat (arrêté en cours d'élaboration) pour joindre les sources du Clain et de la Clouère. La CC Mellois en Poitou, en Deux Sèvres, doit faire sa demande d'adhésion pour les sources de la Dive et de la Bouleure. Enfin, la CC Parthenay Gâtine ne se prononce pas, à ce jour pour une adhésion au Syndicat, source de la Vonne.

En termes d'activité, le syndicat effectue l'entretien et la restauration de cours d'eau en suivant une programmation pluriannuelle financée par l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et d'autres acteurs du territoire. Les travaux d'entretien se portent sur l'enlèvement d'arbre en travers et des embâcles, le débroussaillage des frayères à brochet et de l'égagage. Les travaux de restauration se portent, quant à eux, sur de la morphologie de cours d'eau, l'aménagement d'ouvrage hydraulique pour la continuité écologique, l'aménagement de frayère,... (voir le site internet pour des exemples). Le Syndicat effectue également des animations auprès du jeune public et des adultes.

Le Syndicat est un partenaire incontournable sur le thème des cours d'eau dans son périmètre.

Avec les différentes modifications de périmètre et de statuts, dont les compétences, le syndicat est amené à s'adapter et ceux dans un contexte financier serré. La stratégie du syndicat a été revue en interne courant le mois de novembre.

Stratégie interne, les principales orientations

Les principales orientations se dirigent vers plus d'opération de restauration de cours d'eau que d'entretien avec une proportion souhaitée de 50% d'entretien et 50% de restauration (avant proportion tournant autour de 80% d'entretien et 20% de restauration). L'entretien reste une activité importante du Syndicat pour le territoire, mais les propriétaires doivent être rappelés à leurs obligations. Pour information, l'entretien n'est que très peu financé (env. 20% quand c'est possible).

Les actions portant sur la restauration de cours d'eau doit être partagée avec les autres acteurs dans les prochains mois (Agence de l'Eau, Département, Associations, Administration). Le financement s'élève entre 50 et 80%.

La répartition souhaitée est de l'ordre de 100 000€ par an pour l'entretien et 100 000€ par an pour les travaux de restauration.

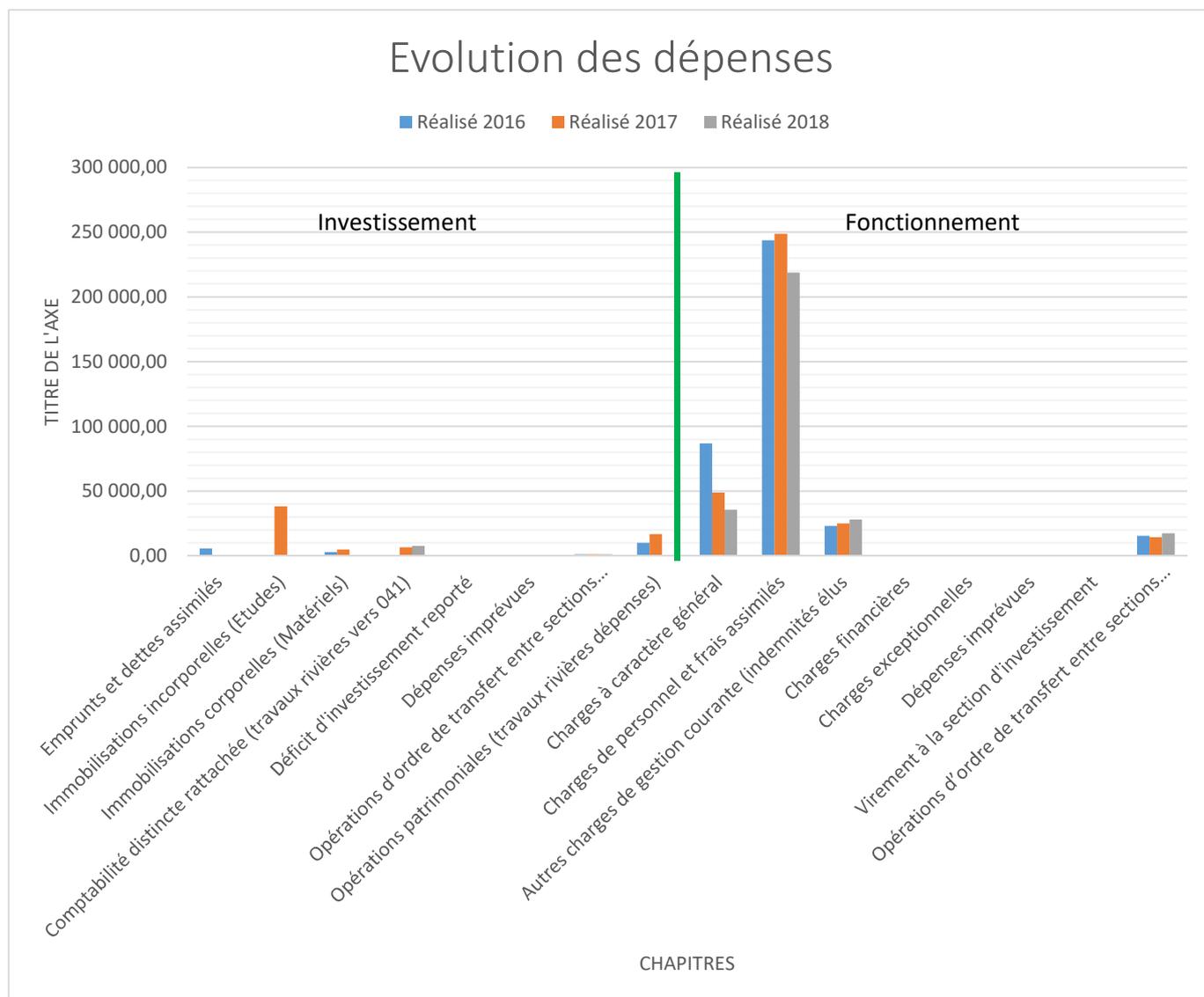
La thématique « étang » identifiée comme un enjeu important par l'Agence de l'Eau reste pour les élus, une problématique entre la DDT (Direction Départementale des Territoires) et les propriétaires. Cependant, le Syndicat peut être un assistant technique pour aider les propriétaires.

Sur la thématique des espèces emblématiques (brochet, truite, loutre, castor, écrevisse à pattes blanches,...), les élus souhaitent défendre le sujet. Les actions portant sur ces espèces commencent par la connaissance. Des travaux favorisent ces espèces, frayères à truite, à brochet, par exemple, pour les autres travaux, ces espèces sont prises en compte pour ne pas dégrader leurs habitats.

Pour les espèces envahissantes, le syndicat est un acteur important. La Jussie peut être maîtrisée en interne, avec la régie. Par contre, la lutte contre les ragondins, même si elle doit être gérée par le Syndicat, elle doit se faire avec des partenariats. Une problématique complexe avec très peu de financement.

Evolution des dépenses

Le tableau ci-dessous reprend les dépenses réalisées entre 2016 et 2018 (novembre 2018).



L'évolution des dépenses entre 2016 et 2018 démontre une légère diminution des dépenses de fonctionnement. Toutefois, Il faut prendre en compte que l'année 2018 n'est pas encore terminée (tendance ~ 2017). Les opérations de travaux en rivières sont passées en investissement (chapitre « Charges à caractère général » en fonctionnement vers la « comptabilité distinct » en investissement).

Une analyse des dépenses à l'échelle des articles a été effectuée. Il n'y a pas d'évolution notable entre 2016 et 2018.

En prévision 2019 et 2020, cette tendance s'accroîtra vers davantage d'opération en investissement correspondant aux travaux en rivières. La stratégie financière tend vers 100 000€ de dépenses d'administration et de technicité (1 secrétaire, 2 techniciens avec charge de fonctionnement), 100 000€ en travaux d'entretien (3-4 agents avec frais connexes) et 100 000€ de travaux de restauration qui s'inscriront en investissement.

Evolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront plus importantes dans les années à venir avec des programmations de travaux de restauration. Pour ce faire, il est nécessaire d'obtenir des subventions des partenaires financiers par l'outil réglementaire : la Déclaration d'Intérêt Général et l'outil financiers le Contrat Territorial Milieu Aquatiques (CTMA). Les financements peuvent atteindre entre 50% et 80% (ex : Syndicat : 100 000€ + subventions : 50 000€/80 000€ = 150 000€ à 180 000€ de travaux). Ces outils ont par contre des inconvénients, il faut du temps, de la concertation et une validation par le comité de pilotage.

Chaque année au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, des opérations d'investissement seront précisées pour l'année suivante. Ils correspondent aux travaux prévus dans le contrat (CTMA). Les travaux seront réalisés soit par des entreprises soit par la régie, si plus intéressant économiquement. Une répartition peut être proposée entre les différences bassins Clain, Clouère et Vonne à raison d'environ 33 000€ par an et par bassin (sans les subventions). Cette proportion peut varier selon certains projets.

Quelques achats en matériel sont prévus en investissement : 4x4 mais à étudier avec la composition de la régie, 2-3 tronçonneuses, 1 barque, ...

Evolution globale des dépenses (réalisées, sauf année 2018 en cours) :

2016	2017	2018	2019
389 370,72	404 612,25	309 211,78	

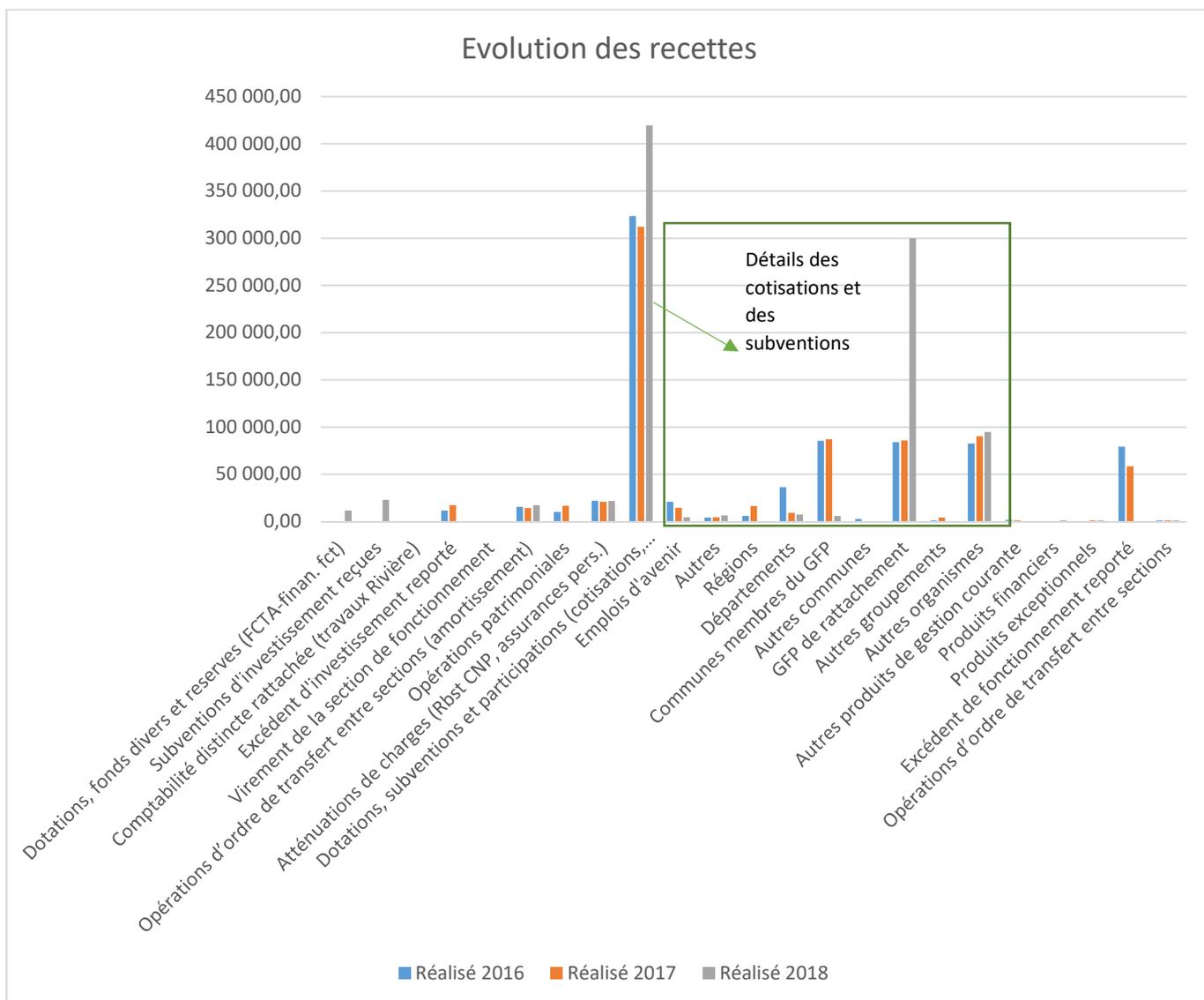
Evolution des recettes

Les recettes ont évolués avec la GEMAPI, les EPCI (Communautés de Communes et Communauté Urbaine) deviennent les principaux financeurs du Syndicat avec une participation pour la GEMA fixée à 275 000€ et pour la PI à 25 000€. L'augmentation des cotisations entre 2016 et 2018 est due à un déficit les années précédentes et à une volonté de relancer la dynamique. (graphique page suivante)

Il faut noter une légère augmentation des subventions.

La tendance d'évolution pour les années à venir s'oriente vers une augmentation des subventions pour des travaux en rivières en investissement. Une part des cotisations demandée aux EPCI sera donc transférée en investissement. Il n'est pas souhaité d'augmenter la cotisation des EPCI et des communes. Le rapport cotisation –population donne une proportion acceptable : env. 5€/hab et par an. Cette proportion se retrouve dans la plupart des syndicats similaires au nôtre.

La cotisation pour la PI restera du même ordre dans les prochaines années. En effet, cet argent est prévu pour financer l'étude PI à hauteur de 15 000€ environ. Le reste, soit 10 000€ sera utilisée pour des études plus fines.



Evolution globale des recettes (réalisées, sauf année 2018 en cours) :

2016	2017	2018	2019
465 286,16	443 784,21	497 005,09	➔

Etat de la dette/emprunt

Le syndicat n'a pas de dette ou d'emprunt. Un emprunt à court terme a été contracté en 2018 et a été remboursé, montant emprunté 50 000€ en mars 2018, remboursement en septembre, coût de l'emprunt env. 350€.

Il n'est pas prévu d'emprunter à court terme.

Effectif du syndicat et prévision

Le syndicat dispose de 2 techniciens de rivières, d'1 secrétaire, de 3 agents titulaires dont 2 en arrêt maladie, de 2 CDD (fin de contrat au 31/12/18) et d'1 CAE (fin de contrat en août 18).

Au 1^{er} janvier sur le terrain : 2 techniciens et 2 agents.

Prévisions 2018 : recrutement de 2 agents en CDD en remplacement des arrêts maladies. Les frais de remboursement couvrent les salaires et les charges.

Autres éléments

Nouveau site du Syndicat, à étudier

Le Syndicat se compose d'un siège social à Couhé et d'une antenne à St Maurice avec 1 bureau (à la mairie) et une grange/atelier à St Maurice.

Cette grange/atelier appartient au Syndicat (propriétaire), les autres sites sont des locations.

Il est prévu de réunir l'ensemble sur un seul site. Plusieurs propositions sont à l'étude. Il est possible que des investissements soient nécessaires pour aménager le nouveau site du Syndicat (selon le site retenu).

Extension de périmètre

L'extension de périmètre en CC Charente Limousine et en CC Mellois en Poitou augmentera le budget du syndicat (environ 20%). Ce changement de périmètre entrainera également un surcroit de travaux et d'étude. Il est nécessaire d'avoir une étude diagnostique sur ces nouveaux territoires. Il est également nécessaire de répondre aux besoins d'entretien et d'aménagement.

Le périmètre du Syndicat sera alors d'environ de 600km pour une 65-70 communes (selon contour).

Principales orientations budgétaires :

Dépenses de fonctionnement

N° de compte	Libellé	BP+DM 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	Projet BP 2019	Observations
002	Déficit antérieur reporté						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 150,00	48 875,59	84 248,96	35 745,67	45 000,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	248 770,00	248 753,52	321 020,00	218 666,37	244 512,00	
022	Dépenses imprévues	9 798,03	0,00	7 984,28	0,00	5 000	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	54 272,72	0,00	80 000,00	
042	Transferts entre sections	14 350,00	14 325,74	17 500,00	17 454,27	20 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	24 962,40	25 500,00	28 064,36	32 000,00	
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	
	Total	365 168,03	336 917,25	510 625,96	299 930,67	426 512,00	

Pour le chapitre 012 Charges de personnel :

Besoins : - 2 techniciens + 1 secrétaire : environ 75 000€
 - 4 agents (1 titulaire + 1 CAE + 2 CDD) = 90 000€

Mais il faut prendre en compte 2 titulaires en arrêt + 50 000€ (même si remboursement)

Total 215 000€ + environ 10% de marge soit 235 000€

Le montant de ce chapitre diminuera pour tendre vers les 100 000€ de fonctionnement (charges incompressibles d'administration) + 100 000€ d'entretien. Il faut inclure aussi le Chapitre 011 qui tend également à diminuer.

Pour le chapitre virement à la section d'investissement

Il est proposé de virer 80 000€ pour financer les études (12 800€) et les projets de restauration (52 800€). Cette ligne ainsi que d'autres virements en section d'investissement augmenteront à l'avenir pour s'approcher des 100 000€ d'investissement travaux prévu par le Syndicat.

Recettes de fonctionnement

N° de compte	Libellé	BP+DM 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Observations
002	Excédent antérieur reporté	58 463,03	58 463,03	51 413,96	51 413,96	78 228,19	(attendre la fin d'exercice non compté)
013	Attenuation de charges	0,00	20 823,34	40 000,00	21 816,07	0,00	
74	Dotations et participations	311 384,00	312 191,78	418 100,00	419 473,71	425 400,00	
	74712 Emplois d'avenir	13 200,00	14 505,93	13 400,00	4 495,40	6 500,00	
	74718 autres	4 500,00	4 581,70	4 500,00	6 630,72	5 000,00	
	7472 subvention Région	8 000,00	16 526,55	19 000,00	0,00	19 000,00	
	7473 subventions département	9 252,00	9 281,00	8 000,00	7 542,00	8 000,00	
	74741 Cotisations communes	87 154,00	87 153,90	2 000,00	5 920,00	5 900,00	
	74751 cotisations communauté de communes(GEMA)	85 788,00	85 788,12	275 000,00	275 000,00	285 000,00	
	PI			25 000,00	25 000,00	26 000,00	
	7478 Subvention Agence de l'eau	103 490,00	90 266,58	71 200,00	94 885,59	70 000,00	Poste tech. secrétaire
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 185,98	0,00			
76	Autres produits financiers	0,00	208,20	0,00			
77	Produits exceptionnels	0,00	1 223,60	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 112,00	1 112,00	1 112,00		1 112,00	
	Total	369 847,03	336 744,90	510 625,96	442 513,29	426 512,00	

Les cotisations GEMAPI avec les subventions pour l'emploi d'avenir, la Région, le Département et l'agence de l'Eau financent les dépenses de fonctionnement. Les 78 228.19€ correspond à l'excédent de fonctionnement, il n'est pas pris en compte dans le total, il est estimatif.

Investissements :

Les investissements dépenses se divisent en 3 parties : les travaux rivières, les études et l'achat de matériel-véhicule.

Pour les travaux rivières ci-dessous le tableau des investissements prévus. Les subventions allouées ont été estimées à 65 % du montant prévu. Cependant les travaux de restauration montent généralement à 80%. 80% étant le maximum autorisé par la loi à de rares exceptions. Les taux de subventions sont les suivants : Agence de l'Eau 50%, Département 30%, Région 20%.

Le fait de prendre 65% correspond à une marge de sécurité.

Investissement travaux rivières :

N° invest.	Commune	lieu dit	cours d'eau	Compartiment, action	linéaire	cout	Subventions (Agence /Départ.)	participation syndicat
14	Pressac	Chardat	Le Clain	lit mineur, diversification d'habitat	870	5 000	3 250	1 750
16	Brux	La Raffinière	La Bouleure	lit mineur, restauration de cours d'eau	670	15 000	9 750	5 250
23	Couhé	Abbaye de Valence	La Dive	lit mineur, restauration de cours d'eau	1050	15 750	10 238	5 513
65	Iteuil	Grand Gast	Aigne	lit mineur, restauration de cours d'eau	100	1 500	975	525
69	Iteuil	Aigne	Aigne	lit mineur, restauration de cours d'eau	350	8 000	5 200	2 800
28			Le Clain amont	berges et ripisylves, abreuvoir	4	3 000	1 950	1 050
34			Le Clain amont	berges et ripisylves, plantation	1000	2 000	1 300	700
37	St Martin l'Ars		Le Clain	lit majeur, Reconnexion	15 000 m ²	1 000	650	350
42	Mauprévoir		Le Payroux	lit majeur, reprofilage reconnexion	1 500 m ²	2 500	1 625	875
48		Gué Blanchard	Le Clain	continuité écologique	80	9 000	5 850	3 150
49		Passage à gué	Le Clain	continuité écologique	20	5 000	3 250	1 750
56		Gué de la Loube	La Dive	continuité écologique	20	10 000	6 500	3 500
59		Seuil de Comenjard	Le Clain	continuité écologique	100	10 000	6 500	3 500
60	Iteuil	Aigne	Aigne	continuité écologique	80	2 000	1 300	700
	Château Larcher	Châtillon	Clouère	continuité écologique		30 000	19 500	10 500
	St Martin l'Ars	Des Tours	Clouère	continuité écologique		15 000	9 750	5 250
	Brion	Baudinières	Clouère	continuité écologique		15 000	9 750	5 250
	Château Larcher	Bourg	Clouère	continuité écologique		4 000	2 600	1 400
ajout	Marnay	Béroute	Clouère	continuité écologique		15 000	9 750	5 250
travaux						168 750	109 688	59 062
capacité						150 857		
différence						-17 893		

Les opérations d'investissement prévues ne pourront pas toutes être faites pour des raisons financières et charge de travail.

Les investissements prévus correspondent aux travaux prévus dans les Déclarations d'Intérêt Général de la Clouère et du Clain. Pour la Vonne, la DIG doit être faite courant 2019.

Investissement études

Libellé	cours d'eau	Détails	cout	subvention	participation syndicat	Autres
Etude Chantemerle	La Dive	Etude continuité écologique	15 000	12 000	3 000	
Etude Vonne		Programmation action/DIG	10 000	8 000	2 000	
Etude PI	tous	Convention EPTB	18 000		18 000	
DIG Clain	Clain	Publication, Enquête Publique	6 000		6 000	
Etude nouveau territoire	Mellois, Charente, Parthenay	Etude Diagnostique	35 000	28 000	2 000	5 000
Total			84 000	48 000	31 000	5 000

Etude + 4 000 (suppression Etude Béroute par le bureau)

Détails des études (subventions 80%) :

Etude de Chantemerle :

dépenses : 15 000€

recettes : Agence de l'Eau : 7 500€ ; Département 4 500€ ; Syndicat : 3 000€

Commentaire : Il s'agit de l'ouvrage à Couhé (lieu-dit Chantemerle) qui se trouve dans un très mauvais état. Cet ouvrage en partie public regroupe des enjeux importants : irrigation, eau potable et frayère à brochet. Cet ouvrage ne peut être aménagé de manière classique, il est nécessaire de réaliser une étude avec les partenaires. (concertation + étude hydraulique)

Etude Vonne :

dépenses : 10 000 €

recettes : Agence de l'eau : 5 000€ ; Département : 3 000€ ; Syndicat 2 000€

Commentaire : Etude en cours avec des engagements, il reste la partie programmation de travaux et Déclaration d'Intérêt Général (2019).

Etude Prévention des Inondations :

dépenses : 18 000€

recettes : Syndicat : 18 000€

Commentaire : Etude déléguée à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin). Le coût prévu prend en compte la part du Syndicat et la part de Charente Limousine.

DIG Clain :

dépenses : 6 000€

recettes : Syndicat : 6 000€

Commentaire : Il s'agit des dépenses correspondant aux frais de diffusion notamment le passage en enquête publique. Le Département ne finance pas cette opération, Agence de l'eau à confirmer.

Etude diagnostique sur les nouveaux territoires :

dépenses : 35 000€

recettes : Syndicat : Agence de l'Eau : 17 500€ ; Départements : 10 500€ ; Communauté de communes Mellois en Poitou / Parthenay Gatines (sous réserve) : 5 000€ ; Syndicat : 2 000€

Commentaire : Il s'agit d'avoir le diagnostic des cours d'eau sur le Mellois en Poitou, Parthenay en Gâtines, Charente Limousine et des petits cours d'eau qui n'ont pas de diagnostic (Aigne, Ruisseau des Dames, petits affluents). Il sera demandé une participation, sous réserve d'acceptation, aux communautés de communes en Deux Sèvres. Une convention devra être établie. Cette étude permettra de connaître les territoires et d'engager un processus de programmation de travaux en fonction des enjeux.

Investissement matériels /véhicule

Dans les investissements de matériels et véhicules (immobilisation) une enveloppe de 28 000€ est prévue. Cette somme correspond à 18 000€ pour l'achat d'un 4*4, 5 000€ de travaux bâtiments et 5 000€ en achat de tronçonneuse, matériels divers.

Important :

Il n'y a pas d'emprunt de prévu. La différence entre le coût des opérations prévues et les moyens financiers nécessite soit un choix parmi les opérations prévues, soit de prévoir la consommation de l'excédent d'investissement (en plus de la nécessité d'équilibrer).

Il est proposé de retirer une ou des opérations pour sécuriser financièrement le budget.